



Conseil Municipal de Saint-Geniez-Ô-Merle

Séance du 12 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Geniez-Ô-Merle, se sont réunis à 9h30 dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 avril, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Lionel JEAN – Christine AIGUEPERSE – Philippe OLLAR – Nathalie GUBERT – Maxime BOYER – Sylvain DERNAT

Absente représentée : Sarah CHAUZEIX (pouvoir à AIGUEPERSE CHRISTINE)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9h30 et constate que le quorum est atteint.

A l'unanimité, Philippe Ollar est désigné secrétaire de séance.

1) Approbation du Compte-rendu du 6 février 2026

Approuvé à l'unanimité.

2) Point trésorerie

Le solde du compte 515 (trésorerie) s'élève à 262 066,77 €.

3) Consultation sur le projet d'arrêté du PLUI XV'D

A l'unanimité, le Conseil approuve le besoin du PLUIH et souhaite apporter les réserves suivantes :

- Intégrer la possibilité de dérogations sur la distance minimum de 100 m entre un bâtiment agricole et un bâtiment en changement de destination
- Intégrer la possibilité de dérogations sur la distance minimum de 400 m (par route ou chemin) entre une habitation et un système de défense incendie, tout particulièrement en lien avec la géographie du village (habitat diffus)

4) Location de l'appartement mitoyen du foyer rural (01/07 au 31/08/26)

A l'unanimité, le Conseil approuve la location du 1^{er} juillet au 31 août 2026 de l'appartement à un saisonnier des Tours de Merle, pour un loyer charges comprises, de 250 €/mois.

- 5) Renouvellement de la location du petit logement du presbytère (01/04/26 au 31/03/27)
A l'unanimité, le Conseil approuve le renouvellement du bail pour un an, avec une évolution du loyer en fonction de l'IRL.
- 6) Devis débroussaillage/épareuse pour la voirie-passage en juin et octobre 2026
A l'unanimité, le Conseil accepte le devis de la Société Romain Queille, pour un montant HT de 7150 €.
- 7) Contrat pour un emploi d'entretien/ménage
Avec 6 voix pour et une abstention, le Conseil valide la signature par Monsieur le Maire d'un contrat pour un an (104 heures) pour la réalisation de tâches d'entretien et de ménage dans les bâtiments communaux.

Mesures à prendre à la suite du renouvellement général du conseil municipal

- 8) Election des délégués des syndicats Eau et Electricité
Syndicat des Eaux du Puy du Bassin : Lionel Jean et Philippe Ollar élus membres à l'unanimité. Nathalie Gubert et Sarah Chauzeix élues suppléantes à l'unanimité.
Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze : Philippe Ollar et Lionel Jean élus membres à l'unanimité. Sylvain Dernas et Maxime Boyer élus suppléants à l'unanimité.
- 9) Désignation d'un correspondant Défense
A l'unanimité, le Conseil désigne Philippe Ollar en tant que correspondant défense pour la commune.
- 10) Liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
La CCID est composée de 7 membres : le maire, président, et 6 commissaires qui seront désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFIP) sur une liste de contribuables en nombre double proposée par le conseil municipal : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.
- 11) Indemnités de fonction des élus
Le Maire informe le Conseil qu'il percevra l'indemnité fixée pour les maires à l'article L. 2123-23 du CGCT. Le Conseil approuve à l'unanimité le montant des indemnités de fonction des deux adjoints, qui percevront chacun 10,89% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- 12) Délégation de signature du Conseil Municipal au Maire (loi Murcef)
A l'unanimité, le Conseil accorde une délégation au Maire pour décider de l'attribution des contrats, notamment des marchés publics.
- 13) Création des commissions municipales et désignation des membres
A l'unanimité, le Conseil valide la création de 5 commissions municipales et la désignation des responsables et membres selon le tableau ci-dessous :

| Commissions Communales | Responsable | Participants |
|--|----------------------|--------------|
| Commission d'Appels d'Offres (CAO) - Travaux - Finance et budget | Lionel Jean | Tous |
| Tourisme | Christine Aigueperse | Tous |
| Communication-Internet-Bulletin municipal | Philippe Ollar | Tous |
| Fêtes et Cérémonies | Christine Aigueperse | Tous |
| Sécurité | Lionel Jean | Tous |

14) Délégation de fonctions et de signatures aux adjoints

Le Maire rappelle que les adjoints disposent des délégations d'officier de police judiciaire et d'officier d'état civil selon les articles L 2122-31 et L 2122-32 du CGCT. Le Maire attribue, par ordre de priorité, au deuxième adjoint puis au premier adjoint, les délégations de signatures dans les domaines suivants : marchés et contrats, devis, conventions, baux et contrôles SPANC, ainsi que pour les arrêtés municipaux dans le domaine de la circulation, des travaux et de la sécurité.

15) Fêtes et cérémonies : délibération de principe prévue pour la durée du mandat

A l'unanimité, le Conseil définit les principales caractéristiques d'affectation des dépenses au compte 623 « publicité, publications, relations publiques »

- Noël (spectacle, jouets, buffets,...)
- Repas des aînés
- Pot de l'amitié de l'été
- Gerbes (monument aux morts et décès)
- Buffets divers (réceptions,...)

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 11h45. La prochaine séance du Conseil aura lieu le 27 avril à 18h.

Le Maire,
Lionel JEAN

Le Secrétaire de séance,
Philippe OLLAR

